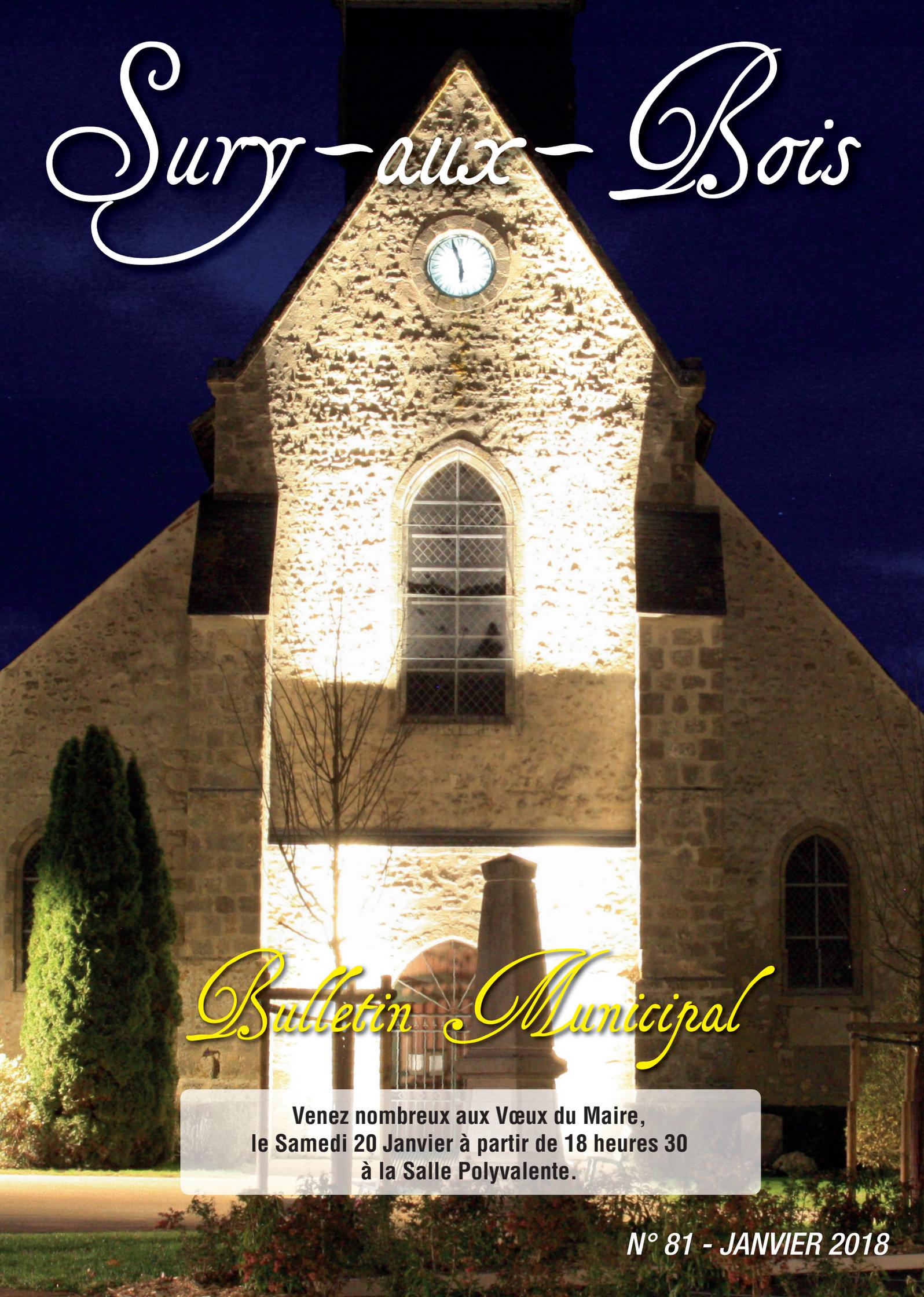


Sury-aux-Bois



Bulletin Municipal

**Venez nombreux aux Vœux du Maire,
le Samedi 20 Janvier à partir de 18 heures 30
à la Salle Polyvalente.**

N° 81 - JANVIER 2018

Le Mot du Maire

Madame, Monsieur,

Par ce mot, je viens vous adresser avec l'équipe municipale tous nos meilleurs vœux de bonheur, de santé, de réussite dans la réalisation de vos projets les plus chers en ce début d'année 2018.

2017, l'année avait à peine commencé qu'elle est déjà passée, avec ses joies et ses peines ...

2017, pour la commune : les dotations continuent à baisser, le budget est de plus en plus contraint ... Est-ce une raison pour ne pas essayer de trouver des solutions pour avancer ?

Le centre bourg, grâce au financement de la communauté de communes des Loges dans le cadre de l'opération « cœur de village » prend une nouvelle dimension : les rues Roger Berthelot, de l'église, du lavoir, de la mairie, la place de l'église, l'accès à la mairie sont rénovés et dotés d'un éclairage public économiseur d'énergie. Bancs, parking, zone piétonnière sur la place de l'église près du monument aux morts déplacé, rampe d'accès à la mairie pour les personnes à mobilité réduite complètent l'aménagement. Une ruche urbaine pédagogique est installée près de la mare communale.

Des voiries et équipements, malmenés par les inondations sont réhabilités par la commune avec le soutien de la Région et de l'Etat et entament une seconde jeunesse.

Une boîte à livres, gratuitement à disposition de tous les amoureux des livres, investit la cabine téléphonique publique désaffectée du bourg. Mise en route prévue en ce début 2018.

Côté école, pas de problème d'effectif avec ses 98 élèves ! Notons le retour de la semaine scolaire à quatre jours.

Depuis le premier novembre la mairie assume une nouvelle compétence : l'enregistrement des pactes civils de solidarité ou PACS.

2018, s'inscrit dans un environnement budgétaire morose, comme les années précédentes.

Néanmoins sont notamment prévus, le projet réhabilitation de la station collective d'épuration des eaux usées et le déménagement de la bibliothèque.

Nous vous invitons cordialement à participer à la traditionnelle cérémonie des vœux du maire qui se tiendra le 20 janvier 2018 à partir de 18 heures 30 à la salle polyvalente juste après le Forum des associations.

Bonne lecture.

BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2018.

Danielle MARSAL

Samedi 20 janvier 2018 à partir de 17h30 Forum des associations à la salle polyvalente

SOMMAIRE

Mot du maire	page 2	Les Associations de Sury.....	page 11
Compte rendu Conseil Municipal / Etat civil 2017.....	pages 3-4	CCL / Leader	page 12
Travaux Voirie	page 5	Office de Tourisme.....	page 13
A vos binettes / Boîte à livres / Camion Pizza	page 6	Loiret Santé / Sapeurs Pompiers.....	page 14
15 août à Sury / Ruche pédagogique	page 7	Bourse Bois de chauffage / Arcep / Recette	page 15
Commémoration 11 novembre	page 8	Démarches administratives en 1 clic	page 16
Brèves de Sury : Spectacle de Noël / Pacs / Repas de printemps / Rythmes scolaires		Bulletin Municipal de Sury-aux-Bois Imprimé par IDB à Quiers-sur-Bezone - Equipe de rédaction : Commission Information de Sury-aux-Bois Tirage : 500 exemplaires / Dépôt légal : janvier 2018	
ALSH / Colis de Noël	page 9		
La page de l'école	page 10		

Au Conseil Municipal

Réunion du 21 juillet 2017

DELIBERATION TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE RENTREE 2017/2018.

Après consultation des commissions concernées, Madame le maire propose de maintenir, à compter de la rentrée scolaire 2017/2018, les tarifs suivants :

Repas enfant ⇒ 3,00 € tarif général.

Repas 3^{ème} enfant ⇒ 2,00 € à partir du 3^{ème} enfant d'une même famille.

Repas adulte ⇒ 4,50 €

Après discussion et échanges de vues, le conseil municipal décide d'adopter la proposition de Madame le Maire.

DELIBERATION TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE 2017/2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Fixe le tarif de vente des cartes prépayées à retirer en Mairie de Sury-aux-Bois :

Tarif unique pour tous les enfants : ½ heure à 1 €.

1 carte prépayée de 1 carte prépayée de 20 demi-heures à 20 €

1 carte prépayée de 1 carte prépayée de 40 demi-heures à 40 €
+ 1 demi-heure gratuite.

1 carte prépayée de 1 carte prépayée de 60 demi-heures à 60 €
+ 1 heure gratuite.

1 carte prépayée de 1 carte prépayée de 80 demi-heures à 80 €
+ 2 heures gratuites.

Ces tarifs seront révisables chaque année scolaire par délibération du conseil municipal de Sury-aux-Bois.

Les tarifs restent inchangés par rapport à l'année précédente.

PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES DONT LES ENFANTS FREQUENTENT L'ECOLE DE SURY-AUX-BOIS.

Le Conseil Municipal décide:

Pour la rentrée scolaire 2016-2017, il sera demandé, aux communes dont les enfants fréquentent l'école de Sury-aux-Bois, la somme forfaitaire de 600.00 €. Cette somme ne représente qu'une partie de l'ensemble des frais de fonctionnement ramenés à un élève.

CONVENTION GESTION/ENTRETIEN RUCHE PEDAGOGIQUE :

Suite à l'implantation de la ruche pédagogique, financée dans le cadre de l'opération « cœur de village » par la communauté de communes des Loges, une convention ayant pour objet notamment l'entretien, la gestion de la ruche, des animations pédagogiques est conclue avec Madame Mireille Dumas-Legras, apicultrice, NAPI 45012031 moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 400 €, sachant que pour l'année 2017 la rémunération forfaitaire du 1er mai au 30 septembre annuelle est de 167 €.

CONSULTATION MAITRISE D'OEUVRE TRAVAUX DE REHABILITATION LAGUNE / CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES.

Dans le cadre de la constitution du dossier de consultation maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de la lagune de la commune, le cahier des clauses administratives particulières présenté, regroupe l'ensemble des stipulations d'ordre juridique et financières régissant l'exécution du marché, notamment les conditions de règlement, de financement, les pénalités, les délais d'exécution, les modalités de vérification...

Ce document, avec le cahier des techniques particulières, présenté antérieurement, sont parties des éléments du dossier de consultation des entreprises.

La publicité du dossier de consultation des entreprises est prévue avant la fin du mois de juillet.

DÉLIBÉRATION TARIFS ALSH MERCREDI 2017

Pour permettre aux familles de s'organiser pour la garde des enfants, il

est envisagé de proposer, à titre expérimental, aux familles, un service d'accueil de loisirs sans hébergement le mercredi pendant les périodes scolaires, pour des enfants scolarisés à l'école primaire de la commune. L'ouverture du service est subordonnée à l'inscription d'un minimum de 15 enfants.

La totalité du paiement se fera à l'inscription pour la période de septembre à décembre 2017.

Les tarifs relatifs à la fréquentation de ce service sont variables en fonction des ressources mensuelles des familles allocataires de la CAF soit :

Quotient familial : - jusqu'à 710 € le prix sera compris entre 2,16 € et 9,89 € par jour et par enfant.

- au-delà de 710 € ⇒ le prix sera de 15 € par jour et par enfant.

Ces tarifs s'entendent sans repas fourni.

Après échanges de vues le conseil municipal décide :

- De confier ce service à la Fédération des Œuvres Laïques pour l'Accueil de Loisirs sans Hébergement du mercredi pendant les périodes scolaire et d'autoriser en conséquence le maire à signer la convention correspondante.

- D'approuver les tarifs journaliers proposés pour les enfants fréquentant l'ALSH du Mercredi 2017.

DEMANDE DE SUBVENTION BIBLIOTHÈQUE CONTRAT RURALITÉ

L'état de la bibliothèque gérée par une association de Sury aux Bois ASL située actuellement au premier étage de la mairie (non accessible PMR) nécessite un changement de local. Il est prévu d'utiliser une partie d'un bâtiment appartenant à la commune et utilisé antérieurement comme classe maternelle.

Ce déménagement implique des travaux visant d'une part à la séparation de la bibliothèque par rapport au périmètre scolaire, ainsi que des travaux d'aménagement intérieur et l'acquisition de mobilier adapté.

Le coût de l'opération estimatif s'élève à 28 938.85 € HT.

Ce déménagement permettra de rendre facilement accessible à tout public la bibliothèque et facilitera l'accès à la culture et aux échanges dans un espace conforme à son usage.

Cette opération est éligible pour une demande de subvention au titre des Contrats de Ruralité.

En conséquence le conseil municipal sollicite une subvention à ce titre à hauteur de 20 % ;

Le plan de financement est le suivant :

DELIBERATION SUITE

Plan de financement

	Montant H.T.	%
DEPENSES :		
Maçonnerie /Cloisons	7 043.00€	
Portail /peinture	1 980.00 €	
Volets roulants	3 608.00 €	
Enseigne	260.00 €	
Ameublement Rayonnage	14 377.55 €	
Ameublement mobilier coin enfant	1 670.30 €	
Total dépenses :	28 938. 85 €	

RESSOURCES :		
Contrat de Ruralité:	5 787.77 €	20 %*
Conseil Régional:		
Conseil Départemental:		
Caisse des Dépôts et des consignations:		
Autres financements (à préciser) :		
Autofinancement :	23 151.08 €	80 %
Total des ressources :	28 938.85 €	

Au Conseil Municipal

*la commune a indiqué le seuil minimal de subvention auquel elle peut prétendre. Compte tenu de la quote part de financement qu'elle supporte seule elle accepterait bien sûr une participation plus conséquente.

Le conseil municipal après en avoir délibéré est d'accord pour demander une subvention pour aider à la réalisation de ce projet.

SICTOM

Suite à l'information relative au SICTOM reçu cette semaine, il est demandé au Conseil son avis sur la pertinence de prévoir une levée hebdomadaire ou une levée tous les 15 jours. Faute de statistiques, notamment sur le comportement des administrés de notre commune et l'absence de données financières, le conseil municipal n'est pas en mesure de se prononcer. De plus, il souligne la discordance entre le nombre de levées actuelles soit 17 levées (toutes les 3 semaines) et la proposition d'un passage tous les 15 jours. En outre une réunion est prévue le 18 septembre pour discuter d'un marché relatif à la collecte des déchets ménagers avec une option relative à la réduction des fréquences et à l'initiative de la communauté de communes avec les titulaires des communes et les maires étant invités.

ALSH Mercredi

Suite au conseil municipal du mois de juillet, le conseil est informé que les conditions prévues n'étant pas remplies pour ouvrir un service alsh du mercredi, le service s'arrêtera le mercredi 18 octobre au soir avant les vacances de la Toussaint.

Réunion du 20 octobre 2017

CHOIX MAITRE D'ŒUVRE REHABILITATION STATION D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET DEMANDE D'AIDE.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 11 octobre 2017, a étudié l'ensemble des deux dossiers transmis en tenant compte des critères d'attribution retenus savoir « offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de consultation, lettre d'invitation ou document descriptif). La proposition de IRH Agence d'Orléans Région Ile de France 803, Boulevard Duhamel du Monceau 45160 OLIVET CEDEX en qualité de bureau d'études, a été retenue par la Commission d'Appel d'Offres comme étant la mieux disante.

Le coût de la prestation correspond à 32 225.00 € HT

Le maire propose aux membres du Conseil de retenir comme maître d'œuvre IRH Agence d'Orléans Région Ile de France 803, Boulevard Duhamel du Monceau 45160 OLIVET CEDEX en qualité de bureau d'étude pour la réhabilitation de la station d'assainissement, et de solliciter une aide auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, pour le financement de la prestation de maîtrise d'ouvrage.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- confie à IRH Agence d'Orléans Région Ile de France 803, Boulevard Duhamel du Monceau 45160 OLIVET CEDEX en qualité de bureau d'études, la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la station d'assainissement.

- sollicite une aide auprès de l'AESN,

- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

Etat civil 2017

« Extrait des registres d'état civil »



Bienvenue en ce monde

à May-Lee VAN SPEYBROECK
née le 24 octobre 2017

à Keïla BOUIT PIONNIER
née le 08 novembre 2017

à Marceau BOSSARD
né le 08 décembre 2017

Daniel Lanoue, fidèle porte drapeau lors des commémorations officielles des 8 mai et 11 novembre, ancien combattant de la guerre d'Algérie, témoignait de l'engagement de ceux qui ont combattu pour la France.

Originaire de Mézières en Gâtinais, marié à Sylviane Berthelot, père de quatre enfants, puis grand père comblé, il exploitait la ferme du Colombier avant de prendre sa retraite dans une maison près de l'église. Il fut conseiller municipal et adjoint.

Ils nous ont quittés

Monsieur BOUCHER Eugène
Monsieur LANOUE Daniel



Clin d'œil :

Félicitations à Monsieur et Madame Corbery qui ont fêté cet été leurs noces de diamant, soit 60 ans de vie commune et nos remerciements pour leur générosité.

TRAVAUX VOIRIES

Les pluies diluviennes de mai juin 2016, avec les remontées de nappe phréatique, les crues subites de ruisseaux transformés en torrents, ont mis à mal la voirie communale, qui n'avait pas besoin de ça. Après avoir constitué des dossiers de demande d'aide l'année dernière, grâce aux subventions obtenues de l'Etat (Dotation Solidarité Inondation) et de la Région (Plan Régional d'Urgence Inondation), et aux fonds communaux, divers travaux ont pu être réalisés cette année sur les voies goudronnées.

C'est ainsi qu'ont bénéficié d'une couche d'enrobé, la rue de la Mirlouette, le chemin de la Bourgeoisière, le carrefour du Bourg Neuf et de la route de Chicamour. Le Chemin de la Lande et le chemin du Crôt ont eu un gravillonnage.

Les parapets des ponts Chemin du Colombier, Chemin de la Lande, Chemin de la Bourrierie ont été remis en état ainsi que le passage busé avec sa tête de pont chemin des Germaines, et le passage busé chemin de Saint Albin.



Rue de la Mirlouette



Rue de la Mirlouette



Chemin du Colombier



Rue de la Mirlouette



Chemin du Colombier, le parapet



Chemin de la Bourrierie



A VOS BINETTES CITOYENS !

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'usage des pesticides chimiques est interdit sur une grande partie des espaces ouverts au public (voiries, espaces verts...). Votée dans le cadre de la loi de transition énergétique, cette mesure d'interdiction vise à réduire significativement les conséquences négatives de l'utilisation des pesticides sur les écosystèmes.

Ce n'est pas l'herbe qui est gênante mais l'endroit où elle pousse notamment sur les trottoirs et dans les massifs.

Nous devons maintenant pallier le remplacement de certains produits reconnus nocifs et ayant un impact négatif sur l'environnement et les nappes phréatiques. La municipalité réfléchit pour améliorer tout cela et garder un village propre mais demande également aux habitants de désherber un minimum devant chez eux puisque les traitements chimiques sont maintenant interdits.

Il est vrai que nettoyer les trottoirs devant chez soi (ce qui est déjà fait par un certain nombre que nous remercions), arracher une herbe de ci de là, tondre, tailler sa haie, aiderait grandement.

Il s'agit aussi de sensibiliser les habitants à cette évolution si nous vou-



lons tous garder un joli village

Déjà de nombreuses municipalités ont mis en place "des journées citoyens" pour permettre aux personnes intéressées de participer à l'entretien de leur commune avec prêt de binettes et râteaux

Ce qui est une contrainte peut devenir une activité ludique !

Les échéances :

Premier janvier 2017 :

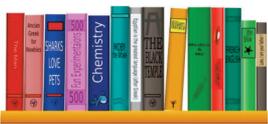
1. interdiction des pesticides chimiques pour l'État, les collectivités locales et les établissements publics.

2. fin de la vente en libre-service des pesticides chimiques pour les particuliers.

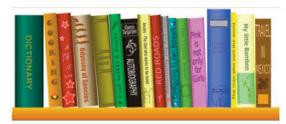
1^{er} janvier 2019 : interdiction des pesticides chimiques pour les particuliers

Resteront autorisés, les produits de bio contrôle (c'est-à-dire ceux qui utilisent les mécanismes naturels), les produits qualifiés à faibles risques et ceux utilisables en agriculture biologique.

Les particuliers sont également concernés.



BOÎTE À LIVRES... BOÎTE À LIRE ?



Hier j'étais encore une cabine téléphonique désaffectée, oubliée, dévastée petit à petit par des mains malfaisantes... les gens passaient sans me voir et pourtant je suis installée dans un endroit bien visible, juste au carrefour entre la rue de la Brosse Robin et la route de Nesploy, près du stop... quand on vient de la rue de la mairie, on ne peut pas me rater. Aujourd'hui, je suis transformée, aménagée, pimpante prête à accueillir des livres et leurs lecteurs. Je suis devenue une boîte à livres ou une boîte à lire, comme vous voulez. Comment je fonctionne ? Chez moi, vous pouvez librement prendre un livre que quelqu'un aura déposé avant vous pour l'échanger ou le déposer parce qu'il l'aura assez lu ou qu'il voudra vous faire partager son plaisir de la lecture. La seule contrainte, pour le bien de tous est de ramener les livres en bon état. Vous pouvez emporter un livre pour un jour, un mois ou plus et le redéposer chez moi... pour continuer à faire partager votre plaisir à un autre lecteur. Si vous avez des livres qui dorment dans des armoires... si vous ne gardez pas les livres lus, pensez à moi, je fonctionne seulement grâce aux amoureux des livres. Si vous avez envie de lecture, pensez à moi, je suis toujours disponible

pour vous. Je suis impatiente de vous offrir ce service. Mettre à disposition, emprunter et partager un livre qui plait, c'est possible grâce à moi !

NB : si vous voulez savoir ce que devient le livre que vous allez déposer, il y a des sites internet qui permettent de suivre son parcours bookcrossing.com, liberezleslivres.com, circul'livre etc... d'enregistrer le « livre voyageur » avant de le déposer. Grâce à un code vous avez la possibilité de suivre le voyage du livre et éventuellement de partager vos impressions avec d'autres lecteurs.

Recherche

La commune ne fournissant pas de stock au départ, la vie des boîtes dépendra de l'activité et l'investissement des habitants. En effet c'est aux citoyens de venir déposer les ouvrages qu'ils Les livres abimés ou couverts de saletés ne peuvent pas être déposés. S'il n'y a plus d'ouvrages dans certaines boîtes, il sera possible en dernier recours de se tourner vers les différentes médiathèques pour constituer un fond d'ouvrages à mettre à disposition des habitants.

CAMION PIZZA D'ADELYNE

A compter de ce printemps, il est prévu que le camion Pizza d'Adelyne vous attende chaque jeudi soir de 18 h 30 à 21 h 30 sur la place de l'église.

Bienvenue à cette nouvelle activité !



PARTICULIERS... VOUS SOUHAITEZ FAIRE VOTRE BOIS DE CHAUFFAGE

APPELEZ

LA BOURSE DU BOIS DE CHAUFFAGE DU GEDEF

***Loiret Sologne**



Contacts

Gâtinais02 38 85 54 07
Orléanais02 54 55 20 34
Puisaye06 62 90 83 16
Sologne06 43 66 06 55

*Groupement d'Etude et de Développement de l'Economie Forestière

15 août à Sury aux Bois

Vide grenier, balades en bateau, à vélo, spectacle et feu d'artifice... voici ce que la commune avait mis au programme de cette journée de fête. Malgré un temps incertain et une petite pluie matinale qui a fait hésiter les premiers arrivés à déballer, la fête du cidre organisée a tenu ses promesses.

Après un café pris au bar de David les exposants se sont installés et les visiteurs sont venus en nombre profiter du vide grenier, quelques artisans étaient également présents.

La nouveauté ? Des balades en bateau (à rame ou à moteur) organisées sur le canal d'Orléans. C'est vrai que pour cette activité, Sury aux bois jouit d'un avantage exceptionnel car le canal traverse non seulement le village mais le territoire de la commune sur plus de dix-sept kilomètres sans écluse.

Les promenades en vélo électriques proposées pouvaient vous amener dans la forêt toute proche, ou sur les berges du canal aménagées avec un circuit organisé jusqu'à Orléans.

En bateau, à vélo... mais également à cheval avec la partici-

pation des écuries de Chicamour, sans oublier des baptêmes poney pour les enfants.

Le soir le duo Les pirates de l'air, a transporté le public dans un univers burlesque. Ce spectacle d'humour musical a ravi petits et grands qui ont salué le talent de ces deux artistes par de chaleureux applaudissements

Au final, un feu d'artifice tiré sur les bords du canal a clôturé cette journée orageuse mais réussie.



Flash ruche pédagogique : la vie de nos abeilles.

La récolte : Suite aux dernières visites, pour cette année il n'y a pas eu de récolte de miel, mais pour l'apiculture cette année a été une année compliquée (peu de récolte).

La préparation de l'hiver : Lors de la dernière visite avec l'apicultrice Mme Mireille Dumas, nous avons pu constater une ruche avec des abeilles en bonne santé et vives pour passer l'hiver et nous avons prévu de la nourriture au cas d'un hiver vigoureux.

Pronostic printemps : Nous avons espoir d'avoir une ruche vive au printemps, mais il faut être humble dans ce domaine : après une visite jugée très positive, cela arrive qu'à la visite suivante on soit plus modéré, voir négatif... les caprices de la nature.

L'avenir : La nature est parfois compliquée, et depuis plusieurs années il est bien d'essayer de sauvegarder le maximum d'abeilles pour la pollinisation de notre végétation et notre survie.

Un film d'animation « Bee Movie », très bien réalisé explique avec humour ce qui pourrait nous arriver s'il n'y avait plus d'abeille pour assurer la pollinisation des végétaux. A voir et revoir sans modération.





Commemoration de la Victoire et de la Paix



Hommage à tous les « morts pour la France »

Message du 11 novembre 2017 de la Secrétaire d'Etat, auprès de la ministre des armées.

Quatre-vingt-dix-neuf années ont passé depuis cette fin de matinée où, ce 11 novembre 1918, à 11h, sur le front, les clairons ont surgi pour sonner le cessez-le-feu. Un conflit de quatre ans et demi s'achevait alors. Si l'avant et l'arrière communient dans la fierté nationale, c'est aussi le temps du deuil qui commence face aux pertes considérables, tant civiles que militaires. La Grande Guerre a profondément bouleversé les nations européennes, les équilibres mondiaux sont durablement modifiés.

Cette année, nous célébrons plus particulièrement le centenaire de 1917. Après trois ans de conflit, c'est l'année de la « fatigue des peuples » mais aussi le tournant de la guerre. Sur le temps long, elle s'avère déterminante pour le XXème siècle. Ses conséquences se font encore sentir aujourd'hui.

D'avril à octobre, le Chemin des Dames a rendu son terrible verdict ; cet échec sanglant affecte le moral des combattants et celui de l'arrière. L'armée française n'est pas seule à se sacrifier. Au prix de lourdes pertes, les Canadiens mènent l'offensive à Vimy, les Britanniques à Passchendaele, les Italiens sont vaincus à Caporetto.

Les Etats-Unis rompent avec l'isolationnisme et s'engagent aux côtés de l'Entente. L'arrivée progressive des soldats américains change le rapport de force et va contribuer à forger la victoire. La mondialisation du conflit s'est intensifiée.

Traversée par deux révolutions, la Russie connaît de profonds bouleversements et signe le 15 décembre un armistice avec l'Allemagne. Cette dernière va pouvoir, en 1918, concentrer toutes ses forces sur le front occidental.

Victimes indirectes de la guerre, des centaines de milliers d'enfants en portent les séquelles et se retrouvent orphelins. Ils grandiront seuls ou au sein de familles incomplètes marquées à jamais par la perte. C'est pour leur permettre de vivre dignement que l'Etat crée le 27 juillet 1917 le statut de « pupille de la Nation ». Destiné à l'origine aux orphelins de guerre, il est étendu aujourd'hui aux orphelins d'un parent tué en opération militaire extérieure ou lors d'un attentat terroriste.

Le 16 novembre 1917, il y a presque cent ans, au milieu de la tempête, Georges Clemenceau était appelé à former le gouvernement. Président du conseil et ministre de la guerre, à 76 ans, il appelle à la « guerre intégrale » et remobilise la Nation et les armées avec l'obsession de mener la France à la victoire.

En ce jour du 11 novembre, depuis la loi de 2012, nous rendons hommage à l'ensemble des morts pour la France. A ceux tombés lors de la Grande Guerre, lors de la Seconde Guerre mondiale, lors des guerres de décolonisation, à ceux tombés hier et aujourd'hui, lors de nos opérations extérieures partout dans le monde, la Nation reconnaissante rend hommage et perpétue l'indispensable mémoire.



Merci à tous ceux qui, bravant le vent et la pluie, ont assisté à la cérémonie, aux enfants de l'école primaire, au plus grand qui fréquente aujourd'hui le collège de Châteauneuf, et qui ont dignement accompli leur devoir de mémoire, qui en chantant l'hymne national, qui en lisant des textes rappelant le vécu des soldats de la Grande Guerre.

Merci aussi à Jean Daumen qui a accepté d'être porte drapeau et de représenter ainsi les anciens combattants de la commune.

La cérémonie.

« Sur les plaques de marbre du Monument aux morts depuis peu déplacé mais pas encore totalement restauré, les noms et prénoms des soldats de la Grande Guerre « Morts pour la France ». Ils s'appelaient Anatole, Célestin, Désiré et même Odile prénoms oubliés ou en voie de réhabilitation.

Devant la petite pyramide en pierre de Lorraine elles étaient cinq : Alix, Éloïse, Lola, Lucile, Sylvie affrontant le vent et les bourrasques de pluie, devant le public clairsemé de la commémoration du 11 novembre.

Quel rapport entre elles, élèves de l'école de Sury et eux, les poilus sacrifiés par la Grande Guerre ?

A l'invitation de leur professeur Monsieur Mouré, j'étais venu la veille leur présenter le Monument aux morts, leur expliquant pourquoi il avait été érigé et pourquoi il était important de ne pas oublier ces moments tragiques de notre histoire. L'enseignant m'avait ensuite demandé de sélectionner quelques textes afin que les enfants les lisent le lendemain pendant la cérémonie officielle.

J'ai donc puisé à la source la plus proche et la plus limpide et leur ai proposé des extraits de Ceux de 14 de Maurice Genevoix. Elles ont travaillé les textes l'après-midi à l'école, le soir chez elles. Leurs voix fragiles mais fermes ont montré que le fil qui relie les générations n'est pas brisé. Qu'elles en soient remerciées ainsi que leurs parents et le public respectueux de leur intervention. »



Doric Gabriels a tenu l'après-midi une conférence sur le thème : chansons pendant la Grande Guerre.

Doric GABRIELS



Les Brèves de Sury



Spectacle du 3 décembre 2017

Organisé par la municipalité de Sury aux Bois dimanche 3 Décembre le spectacle du clown Félix s'est déroulé devant une salle comble.

Tonton Zen est un personnage extraordinaire qui nous a embarqués dans un tourbillon de surprises, de virtuosité et de bonne humeur.

Son spectacle est une succession de numéros aussi inattendus que drôles : numéro de bulles de savon, de sculptures de ballons (qu'il offre ensuite aux petits comme aux grands), de mathématiques absurdes, de magie...

Tout cela est mis en scène avec une forme d'inventivité mais aussi de communion, d'interaction et de complicité avec les enfants. Un vrai moment de spectacle vivant, poétique, drôle et décalé.

A la fin du spectacle est apparu celui que tous attendaient, bien sûr le père Noël avec son fidèle Pipouf chargé de chocolats à distribuer aux enfants bien sages. Pendant que les parents buvaient un vin chaud, les enfants, après avoir goûté ont pu se faire photographier avec le père Noël pour garder un souvenir de cette belle journée.



DU NOUVEAU EN MAIRIE... l'enregistrement des PACS

En application de la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle publiée au journal officiel du 19 décembre 2016 (article 48) l'enregistrement des Pactes Civils de Solidarité, (PACS) est transféré à l'officier de l'Etat Civil de la mairie depuis le premier novembre 2017.

Les déclarations conjointes de PACS en vue de leur enregistrement se font en mairie sur prise de rendez-vous auprès du secrétariat de mairie.

La mairie est seulement compétente pour enregistrer les PACS pour lesquels les partenaires ont déclaré fixer leur résidence commune dans la commune de Sury aux Bois.

Il est toujours possible de passer chez un notaire pour se faire conseiller et rédiger un PACS. Dans ce cas, il se chargera également des formalités d'enregistrement. La prestation est payante.

Pour plus de renseignement allez sur <https://www.service-public.fr/>.



Repas de printemps du 18 Mars 2018

Le conseil municipal et le CCAS invitent les personnes âgées de 65 ans et plus au traditionnel repas annuel qui se tiendra à la salle polyvalente, dimanche 18 Mars 2018.

Rythmes scolaires

L'adaptation des rythmes scolaires

Sur proposition conjointe du conseil d'école et de la commune, le Directeur académique des services de l'Education nationale, a accepté le retour à la semaine scolaire de quatre jours pour l'enseignement dispensé par l'école publique de la commune soit :

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi 9:00-12:00 13 :30-16 :30

NB / Pour la rentrée 2017, 36,8% des communes ayant au moins une école publique ont choisi de revenir à une semaine scolaire de quatre jours, ce qui correspond à un peu plus d'un quart des élèves de l'école primaire (28,7%). Le Ministère de l'Éducation nationale précise que ce sont majoritairement des communes rurales qui ont décidé d'adopter la semaine de quatre jours. Néanmoins, des grandes villes comme Nice, Toulon, Versailles ou Calais ont également fait ce choix.

Accueil de Loisirs Sans Hébergement 2018

L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) 2017 a connu un très bon bilan avec un nombre d'enfants en augmentation, gage de sa qualité. 35 enfants ont ainsi pu passer une ou plusieurs semaines de vacances à Sury-aux-Bois en effectuant de nombreuses activités. Nous renouvelons donc notre partenariat avec la Fédération des œuvres laïques (FOL) pour l'été 2018 avec Marion et son équipe !

Inscription : L'ALSH débutera le lundi 9 juillet et perdurera jusqu'au vendredi 3 août (4 semaines). Pour améliorer les délais d'inscriptions nous proposons un cadeau (surprise !) aux 5 premiers dossiers complets !

Les dossiers sont toujours à retirer à la Mairie, nous vous communiquerons en début d'année toutes les informations nécessaires.

Incivilités et vandalisme ?

Notre commune rurale n'y échappe pas : voitures qui roulent sur le city stade, ruche malmenée... Des jeunes (et moins jeunes) fréquentent et utilisent régulièrement -à pied- le city stade pour y pratiquer des activités sportives en toute sérénité ... Pourquoi s'attaquer à eux ? Les abeilles, en péril, permettent la fertilisation de nombreuses plantes dont les produits servent à notre alimentation ... Pourquoi vandaliser la ruche, essayer de la forcer ? Ces actes de malveillance gratuite perpétrés sur des biens publics, font l'objet d'un dépôt de plainte auprès de la gendarmerie.

NB : Le vandalisme est une infraction pénale qui consiste à détruire, à dégrader ou détériorer le bien d'autrui, avec la volonté de nuire à autrui et de manière gratuite (« pour le plaisir »). Le vandalisme concerne aussi bien les biens publics (appartenant aux communes par exemple) que les biens privés. »

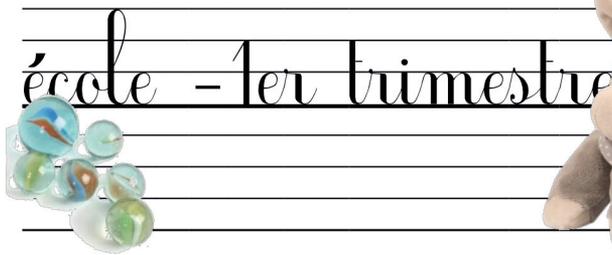


Colis de Noël 2017

Cette année, 16 couples et 43 personnes seules, ont bénéficié du traditionnel colis offert par le CCAS

Au menu : foie gras de canard, sublime de volaille, sauce aux girolles, truffes chocolat et Bergerac blanc moelleux ...

Bonne dégustation et très bonne année à tous !



Rentrée scolaire

C'est avec surprise que l'école a vu sa population d'élèves augmenter de 15% à la rentrée.

Bienvenue à toutes ces nouvelles têtes et bonne scolarité dans l'école.

Effectif : **98 élèves**

Sortie au « Festival de Loire » à Orléans vendredi 22 septembre

Les classes des Ce1-Cm1 et des Ce2-Cm2 sont allées découvrir le monde de la batellerie dans le cadre de ce festival grandiose.

Les nombreux exposants nous ont accueilli chaleureusement et ont répondu avec plaisir et précision aux nombreuses questions formulées par les élèves.

Nous avons également participé à des ateliers réservés aux scolaires sur les crues de Loire, la fabrication d'objets de bateliers ou encore un jeu de Loire géant.



Cette belle journée a permis à nos élèves de prendre conscience de l'importance de la marine de Loire avant l'arrivée du chemin de fer.

Jeu de 19 octobre 2017, notre école a participé à « **Mets tes baskets et bats la maladie** » pour l'association **ELA**.

« Avec toute l'école de Sury-aux-bois, nous avons couru pour les gens malades de la Leucodystrophie.

On courait, on avait des bouchons, et après le tour, on les mettait dans une caisse et à la fin, on les a mis dans des verres pour les compter.

On a couru tous ensemble, les grands, les petits, les maîtres et maîtresses, il y avait des parents aussi. On a fait une distance de 554 km ! ».

La classe des GS/CP



Intervention des gendarmes auprès des CM2

Jeu 9 novembre, les gendarmes sont venus pour nous parler de la violence, du harcèlement et des dangers sur internet.

Ils nous ont expliqué les types de violence : par exemple le harcèlement, c'est quand on répète un geste qui embête une personne.

La violence morale c'est quand par exemple on dit des insultes.

Le gendarme nous a expliqué ce qu'était une violence sexuelle : C'est quand on touche les parties intimes des garçons et des filles. Ça peut aller jusqu'au viol. C'est strictement interdit par la loi.



Sur Internet, il ne faut jamais donner son mot de passe, ni publier une photo de quelqu'un sans son autorisation. Il ne faut pas donner de photos personnelles. On peut se faire arnaquer si on ne fait pas attention.

On a vu une image où c'était une classe dont les murs avaient été taggués. On a vu un pique-Pocket qui volait de l'argent et qui le donnait à des complices pour ne pas se faire prendre.

Le gendarme nous a expliqué qu'un jeune de 14 ans avait brûlé plusieurs voitures. Il est allé en prison et ses parents ont dû payer 200 000€ de réparation. Les parents sont obligés de payer cette somme sur 25 ans !

Cette intervention nous a permis de nous prévenir des violences qu'il y avait sur Internet et dans la vie de tous les jours et des punitions qu'on pourrait recevoir si on faisait une infraction.

Le 11 novembre

Le 11 novembre, c'est un jour qui est férié où on remercie les gens qui ont fait la Première guerre mondiale de 14-18. C'est bien d'aller à la cérémonie car c'est en quelque sorte pour nous qu'ils ont défendu la France. Le vendredi 10 novembre, on est allé au monument aux morts et on en a parlé et après on est rentré pour faire une feuille sur la guerre 14-18. Le monument aux morts mesure 3 m environ, c'est de la pierre de Lorraine. Il y a aussi une feuille de palmier parce que c'est le symbole de victoire pour les grecs. Il a une forme de pyramide.



C'est férié car c'est le jour de l'armistice, la fin de la guerre. Il y a eu presque 2 millions de morts et disparus. En moyenne les gens avaient entre 20 et 27 ans. Le plus vieux soldat de Sury-aux-bois qui a été tué avait 47 ans.



Les Associations sur la commune



Cavaliers de Sury

Les cavaliers de Sury se sont réunis en assemblée générale, le 28 octobre.

Le bureau a été réélu. Nous avons déploré une fois encore les dégradations faites sur la carrière par des engins qui circulent sur cette

zone interdites aux véhicules.

Adib, ancien athlète de Haut-Niveau Handisport de dressage, nous a exposé son projet de participer aux J.O. Paris 2024. Nous lui avons promis le soutien de notre Association pour ce bel objectif. La réunion s'est conclue par un pot bu dans la coupe que Clément venait de gagner en complet à Sandillon.



Sury Auto Collection

Notre Club comporte 47 adhérents venus de tout horizons et porte haut les couleurs de Sury tout au long de l'année.

Cette année 2018 aura commencé par notre grande randonnée, La Route Blanche. Près de 45 voitures ont découvert la région d'Evian les Bains durant 3 jours début de Janvier. Puis en Février un stand de 36 m2 à Rétromobile à Paris porte de Versailles.

Chaque troisième dimanche du mois, les amateurs de vieille mécanique se retrouvent place de la République à Montargis. Le quatrième dimanche c'est sur les bords du canal à Sury aux Bois.

Pour cette année 2018 de grands déplacements sont prévus, Fréjus 2 juin pour son concours d'élégance en front de mer (5000 spectateurs en nocturne) puis le Week End du 14 juillet la traditionnelle montée historique du Puy Mary et Tonneins (47) au 15 août pour la bénédiction des voitures et son concours d'élégance en nocturne (3500 spectateurs). Enfin en septembre, un rallye des marques américaines dans le Cantal.

A cela viennent s'ajouter diverses petites randonnées tout au long de l'année. Encore une année pleine de kilomètres parcourus à travers la France et ses belles régions.



La Revue de L'Amicale

Les activités de l'Amicale au cours du 2^{ème} trimestre 2017

Le Ball-trap du samedi 9 septembre a réuni encore beaucoup d'amateurs, avant l'ouverture de la chasse.

Le méchoui du Dimanche 24 septembre, s'est déroulé dans une ambiance automnale, malgré une date tardive due à des événements imprévus.

L'Assemblée Générale s'est tenue le 1er décembre 2017, à cette occasion a été effectué le renouvellement du Bureau et la décision des futures activités pour l'année 2018

L'Amicale et des conseillers, vous souhaitent de bons vœux pour la nouvelle année en espérant que de nouveaux participants viendront nous rejoindre, en cours d'année.

Gérard Molignier



**Samedi 20 janvier 2018
à partir de 17h30
Forum des associations
à la salle polyvalente**

RAPPEL : Pour le règlement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, il est possible pour les usagers du territoire de la Communauté de Communes des Loges d'adhérer au prélèvement automatique en trois fois.

COMMENT ?

1. En téléchargeant et en imprimant le document sur le site internet du SICTOM (également disponible en version papier sur demande dans votre Mairie, au siège de votre Communauté de Communes et au siège du SICTOM).
2. ensuite en renseignant le document et en signant et datant chacune des deux pages.
3. en joignant un relevé d'identité bancaire.
4. en envoyant le tout par courrier au SICTOM de la région de Châteauneuf-Sur-Loire, Z.I. Saint-Barthélemy, BP 97, 45110.

NB : Une communication concernant les modalités de règlement de la redevance est publiée sur le site internet du SICTOM : <http://www.sictom-chateauneuf.fr/2016-07-11-12-27-27/je-r%C3%A8gle-ma-redevance>.

Le règlement financier et contrat de prélèvement automatique, ainsi que le mandat de prélèvement SEPA à renseigner, dater et signer sont notamment téléchargeables sur cette page.

Pour tout renseignement contacter le SICTOM
www.-chateauneuf.fr –tel 02 38 59 50 25

Adhérer au prélèvement en 3 fois pour le paiement de la Redevance Incitative 2018, c'est facile !



- Je télécharge et j'imprime le document sur le site internet du SICTOM (également disponible en version papier sur demande dans votre Mairie, au siège de votre Communauté de Communes et au siège du SICTOM)
- Je renseigne, signe et date chacune des deux pages
- Je joins un Relevé d'Identité Bancaire
- J'envoie les pièces avant le 31 décembre 2017 par courrier au SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire, Z.I. Saint-Barthélemy, BP 97, 45110 Châteauneuf-sur-Loire

Pour tout renseignement contacter le SICTOM
www.sictom-chateauneuf.fr • 02 38 59 50 25



LEADER : L'Europe aide vos projets !



LEADER est un programme européen spécialement destiné au milieu rural. Il permet de financer, via des fonds européens, des projets innovants de collectivités, d'associations ou d'entreprises.

LEADER est aussi un programme local : sa thématique, ses objectifs et le type de projets soutenus sont déterminés par les acteurs d'un territoire (élus, associations, représentants de la société civile...), en accord avec les règles établies aux niveaux européen, national et régional.

Sur le territoire, un nouveau programme LEADER est en place depuis 2016. Il présente deux grands axes : ressources naturelles et filières locales, tourisme de nature et de culture.

Le programme est piloté par le Groupe d'Action Locale (GAL) Forêt d'Orléans - Loire - Sologne, qui regroupe les élus et les acteurs d'une soixantaine de communes. Depuis le lancement du programme, 14 projets ont déjà bénéficié d'une aide européenne. Ces projets concernent des aménagements et équipements touristiques, du mobilier de découverte du patrimoine naturel, des animations et des manifestations culturelles et touristiques...

Pour donner une idée des projets retenus citons les aménagements touristiques et environnementaux du domaine de Ciran, la construction d'une écurie pour une ferme équestre, la fête du bois 2017, un

projet culturel de territoire, mené par l'association Poupette et Compagnie, des projets de l'initiative « Participation des habitants à l'aménagement durable de leur territoire » avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Loiret (CAUE), et avec l'école supérieure d'art et de design d'Orléans (ESAD), des travaux de dévégétalisation des îles de Châteauneuf-sur-Loire, des travaux et réaménagement de l'accueil et des salles d'exposition de la Maison de Loire à Jargeau, la modernisation de l'activité d'élagage pour développer la revalorisation du bois et des déchets verts, EURL Elague Arbres 45, Jargeau plage 2016 et 2017, l'aménagement d'une passerelle citoyenne à l'étang communal de Traînou...

En quoi consistait ce dernier projet ? en partenariat avec le Centre de Formation d'Apprentis (CFA) d'Orléans, la commune de Traînou a installé sur son étang communal un ponton en bois accessible aux personnes à mobilité réduite et aux pêcheurs. La structure en bois a été réalisée par les apprentis du CFA dans le cadre d'un projet citoyen. La commune a pris à sa charge les fondations pour recevoir la structure et l'accessibilité sur le site. L'aide LEADER au financement de ce projet est à hauteur de 80%.

NB : pour mémoire, Leader finance à hauteur de 80% la réhabilitation du garage abritant les vélos électriques à louer à des fins touristiques, à Sury.

Pour en savoir plus sur le programme LEADER :

Equipe technique du GAL Forêt d'Orléans - Loire - Sologne
02 38 46 84 40 - petforetorleans@orange.fr
www.foretorleans-loire-sologne.com



Val de Loire & Forêt d'Orléans

l'expérience

2017 à l'Office de Tourisme Intercommunal

Près de 3.000 personnes accueillies durant la saison touristique, dont 12% d'étrangers, essentiellement néerlandais et allemands. Plus de 1.000 contacts indirects traités par téléphone, mail...

Un nouveau logo, et une signature pour renforcer l'identité de notre territoire



www.facebook.com/loire.et.foret

Pour découvrir nos prestataires, partager les posts de nos adhérents et valoriser l'actualité de notre territoire. Likez notre page et faites-la connaître à vos amis !

On aime :

- son encart sur chaque commune
- son mini format
- sa carte ludique
- son ton décalé

Disponible dans nos bureaux d'accueil

Accueillir Informier Promouvoir



Le guide touristique : tout le potentiel touristique de notre territoire, visites et loisirs, hébergements et restauration. Nouveauté 2018 : une rubrique vente directe de produits locaux. Sortie fin février 2018.

Internet

En 2018, création d'un nouveau site, dynamique, attractif et compatible avec les bases de données départementales et régionales. Objectif : une plus grande visibilité et l'intégration de la place de Marché Touristique Régionale, logiciel de réservation en ligne.

www.tourisme45-loire-et-foret.fr

OTInfos, chaque mois : les manifestations et animations organisées sur notre territoire. Envoi par mail aux adhérents de l'OTI et en libre-service dans les bureaux d'accueil.



Devenir « Greeter » ?

Un greeter est un habitant qui accueille des touristes ou des visiteurs pour leur faire découvrir avec enthousiasme « sa » ville, « son » quartier, « son » site préféré. A l'OTI, nous sommes toujours en quête d'informations ou anecdotes sur vos villes et villages. Alors n'hésitez pas, venez les partager avec nous !

Office de Tourisme Intercommunal Val de LOIRE & FORÊT d'Orléans - oti-loire-et-foret@orange.fr

Bureau d'accueil de Châteauneuf sur Loire	Bureau d'accueil de Jargeau
3 place Aristide Briand - Tél. 02 38 58 44 79	La Chanterie, Bd Carnot - Tél. 02 38 59 83 42
Mai à septembre : du mardi au samedi : 10h-12h30 & 14h-18h	Juin à septembre : du mercredi au samedi : 10h-12h30 & 14h-18h
En juillet et août : dimanches & fêtes 10h-12h30	
D'octobre à avril : du mercredi au samedi : 10h-12h30 & 14h-18h	D'octobre à mai : Mercredi 14h-17h - Samedi 10h-12h & 14h-17h

Loiret Santé, complémentaire santé proposée par le Département.

Afin de diminuer le « reste à charge », et ainsi lutter contre le renoncement aux soins, le Département du Loiret, chef de file de l'action sociale et garant des solidarités territoriales et humaines, propose, en partenariat avec Actiom, association d'assurés, une complémentaire santé accessible à tous les Loirétains, Loiret Santé, qui peuvent ainsi, après adhésion à l'association, souscrire à l'offre de leur choix selon le niveau qui leur convient.

Loiret Santé s'adresse à tous les Loirétains : séniors, retraités, chômeurs, travailleurs non-salariés, artisans, commerçants, agriculteurs, professions libérales, intérimaires, jeunes sans emploi, agents des collectivités territoriales, etc.

Pour bénéficier de Loiret Santé, il faut :- habiter le département du Loiret (résidence principale ou secondaire) ou y être commerçant, artisan, agriculteur ou professionnel libéral-adhérer à l'association d'Action de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat (Actiom). La cotisation annuelle s'élève à 12 euros. La complémentaire Loiret Santé propose diverses solutions, adaptées aux besoins et au budget de chacun :le choix entre plusieurs contrats de complémentaire santé, avec de nombreux niveaux de garanties - des solutions pour les actifs ouvertes au-delà des 60 ans - des solutions pour les séniors ouvertes sans limite d'âge à la souscription- des solutions personnalisées (prestations modulables au sein d'une même famille, garanties obsèques...)

Des tarifs mutualisés - négociés par tranche d'âge- gratuité dès le 3ème enfant- réduction tarifaire de 5 % pour le conjoint..

Des avantages : pas de sélection médicale-des prestations sans délai de carence- l'assistance santé 24h/24h- le tiers payants (pas d'avance de frais)- des réseaux de soins performants (Carte Blanche, Itelis)- des bonus fidélité - des cotisations déductibles en loi Madelin pour les travailleurs indépendants - une représentation permanente dans la défense et la pérennité des conditions du contrat.

Une aide au paiement de la complémentaire : L'Aide au paiement d'une Complémentaire Santé (ACS) est une aide de l'Etat qui permet de bénéficier d'une réduction sur le coût de la complémentaire santé (selon les revenus). Le Département du Loiret accompagne les bénéficiaires de Loiret Santé dans leur démarche de demande d'aide ACS en partenariat avec la CPAM (partenariat à l'étude).

Où se renseigner ?

Après des représentants de l'association au 02 46 72 01 62 (prix d'un appel local), du lundi au vendredi de 9 h à 18 h.

Lors des permanences sur le département : dates et horaires disponibles sur www.loiret.fr/santé.

Un tarificateur est en ligne sur le site :

www.mondepartementmasante.org pour découvrir de chez soi les garanties et tarifs. Libre d'accès et sans engagement, il est accessible 7j/7 et 24h/24.



Sapeurs-Pompiers

Sapeurs Pompiers Volontaires

Vous avez plus de 16 ans, vous êtes disponibles en journée ou la nuit, en semaine ou le week-end en fonction de vos contraintes.

Vous pouvez contracter cet engagement citoyen et rejoindre les 2.000 Sapeurs-Pompiers du Loiret et ainsi participer à conserver les secours de proximité sur notre secteur.

Être Sapeur-Pompier Volontaire, c'est suivre une formation adaptée afin de participer aux secours à personnes en équipe, effectuer des interventions de lutte contre l'incendie et plus généralement porter assistance aux Loirétains en intégrant une équipe dynamique de 17 Sapeurs-Pompiers.

Pour plus d'informations, n'attendez plus et contactez le Lieutenant CHAPART Frédéric.

Chef du centre de Secours de Vitry aux Loges



Histoire d'Hiver

Sylvain, possédait un petit bois de sapins serrés les uns contre les autres, un peu trop à son goût. « Il faudra que je les fasse éclaircir bientôt, sinon lors de la prochaine tempête il y aura des dégâts. », Pensa-t-il en les contemplant de la fenêtre de son salon. Il n'aimait pas abattre les arbres, chaque fois, il pensait qu'il arrachait un morceau de vie à son bois et se demandait ce que les arbres abattus pouvaient devenir. Et s'il pouvait les voir finir en beauté ? Noël approchait, des arbres décorés, illuminés envahiraient les maisons, seraient admirés, chouchoutés. Quelques coups de téléphone plus tard, il avait trouvé en ses voisins et connaissances des amateurs, séduits de pouvoir choisir leur sapin sur pied, de le couper et de le ramener triomphalement à la maison. Il organisa la journée de coupe, en donnant toutes les consignes de sécurité pour les coupeurs et pour les arbres. Il était décidé à accompagner chacun pour choisir l'arbre de son cœur. Le jour- dit, le ciel était clair, un petit vent soufflait et faisait danser les branches. Il s'enfonça dans le bois avec son premier visiteur. ... Au moment où ils s'apprêtaient à couper l'arbre, le vent se mit à souffler plus fort, une pluie de pommes de pins, venues de nulle part, s'abattit sur eux. Au second essai, même manège, au troisième pareil. ... le quatrième choix fut le bon et le sapin put être coupé sans incident, du premier coup si l'on peut dire. Le même manège se répéta avec chaque visiteur. Pluies de pommes de pins, rafales de vent, empêchèrent la coupe de tout sapin « mal choisi ». Cependant, à la fin de la journée, chacun avait pu repartir content, avec un sapin qu'il n'avait certes pas choisi, mais que le bois avait choisi pour lui. Le lendemain en regardant son bois, Sylvain pu remarquer que son petit bois était judicieusement éclairci. Il était aux anges, ravi d'avoir suivi le choix de ses arbres, persuadé de dialoguer et communiquer avec son bois, et impatient de pouvoir le faire à nouveau. »



PROBLÈME DE RÉSEAUX ? Signalez-le...

L'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) a ouvert en octobre 2017 un nouveau site de signalement, « j'alerte l'Arcep ».

Ce site permet à tous les usagers, (particuliers, entrepreneurs, collectivités etc...) de signaler une anomalie sur un réseau mobile, fixe ou postal.

Comment ? Il suffit simplement de préciser dans quelle catégorie se trouve le problème mobile, fixe, internet, postal et de décrire son problème.

Pourquoi ? L'objectif est de recenser les problèmes et de les localiser afin de pouvoir faire pression de manière concrète et pertinente auprès des opérateurs. Le principe est « d'utiliser la puissance de l'information afin d'orienter le marché dans la bonne direction. »

NB : le signalement effectué sur jalerte.arcep.fr ne constitue pas une « réclamation » auprès de l'Arcep. Il s'agit de multiplier les possibilités données aux usagers de signaler des problèmes. La multiplication des signalements, reflétant concrètement la réalité du terrain, différente des données officielles, est destinée à faire agir les opérateurs.

Si vous constatez une anomalie, n'hésitez pas à la communiquer à jalerte.arcep.fr. La multiplication des signalements pertinents peut aider les opérateurs à résoudre les problèmes.

<https://jalerte.arcep.fr/>



Canal d'Orléans

“ Du nouveau sur le canal.

Depuis cet automne un nouveau point d'accès pour les bateaux est aménagé chemin de la Lande à hauteur du Pont des Besniers. Les promeneurs en barque, et canoë peuvent s'ils le souhaitent profiter pleinement du bief de partage pour partir à l'aventuré sur les eaux tranquilles du canal et se croire par instant dans un autre monde. Vu de l'eau, le canal transforme les paysages... Avis aux amateurs ! “



Recette : Magrets de canard en fête

Les ingrédients : un magret de canard pour deux personnes (selon appétit et grosseur), 3 belles figes fraîches (ou congelées par personne), beurre, romarin, vinaigre balsamique, sel et poivre.



Préparation de la viande : *quadriller les magrets avec un couteau tranchant sans attaquer la viande. Faire cuire les magrets, en commençant par le côté peau, dans une cocotte en fonte, cinq minutes de chaque côté (en fonction du résultat souhaité saignant ou non), saler, poivrer. Enlever la graisse fondue superflue déglacer les sucs de cuisson avec une cuiller de vinaigre balsamique, maintenir le tout au chaud.*

Préparation des figes : *nettoyer et essuyer les figes. Les couper en deux, émietter le romarin dessus et les faire revenir à feu doux pendant dix minutes dans une poêle avec le beurre, poivrer.*

Servir les magrets avec la sauce et les figes.

Première étape pour tous les documents

- Je vérifie que l'adresse comporte le sigle **gouv.fr**
- Je vais sur le site de l'ANTS
- Je crée un compte ou je me connecte avec mes identifiants FranceConnect

Carte d'identité

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



Passport

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'achète un timbre fiscal sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr/>

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



Permis de conduire

Je rassemble mes pièces justificatives scannées ou photographiées et j'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés.

Je peux faire une demande d'inscription au permis ou une demande de titre en ligne.

En cas de vol, je le déclare auprès de la police ou de la gendarmerie. En cas de perte, je la déclare en ligne. Dans les 2 cas, j'achète un timbre fiscal en ligne.

Je fais ma demande en ligne seul ou en lien avec mon école de conduite <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je reçois mon permis à mon domicile.



Certificat d'immatriculation

Je peux faire une demande en ligne pour un/une :
- Duplicata
- Changement d'adresse
- Changement de titulaire
- Cession de véhicule
- Autre motif

Je fais ma demande en ligne <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

En fonction de la demande, je m'authentifie grâce à France Connect ou au code joint lors de la réception du titre et je renseigne les informations nécessaires, notamment le numéro d'immatriculation.

J'imprime le certificat provisoire et le réceptionné de dépôt de ma demande pour être autorisé à circuler. Dans le cas d'une cession, je récupère les documents nécessaires à la vente et un code de cession à remettre au vendeur.

Je reçois mon certificat d'immatriculation à mon domicile.



- Pour faciliter mes démarches, je peux faire appel aux professionnels de l'automobile. Pour le permis de conduire, lors de mon inscription, je peux autoriser l'auto-école à accomplir la procédure et à transmettre des justificatifs pour mon compte. Pour le certificat d'immatriculation, je peux faire appel à un professionnel de l'automobile qui peut réaliser les démarches à ma place. Je le trouve sur <https://immatriculation.gouv.fr>, rubrique «services associés» puis «immatriculer mon véhicule».
- Je peux également me rendre dans une préfecture ou dans les sous-préfectures équipées, pour utiliser un point numérique et effectuer mes démarches en ligne. Il me permet d'imprimer et de scanner mes documents et d'être accompagné dans les différentes étapes par un médiateur numérique.